ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Mme/M.: Clement Foltran Né(e) le: 14/02/1998 à: Versailles Demeurant: 17 rue robert desnos 78210 Saint cyr certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹: Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnelle ne pouvant être différés¹, déplacements pour un concours ou un examen. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	Je soussigné(e),				
Demeurant: 17 rue robert desnos 78210 Saint cyr certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹: Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	Mme/M	.: Clement Foltran			
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire': Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnells ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacement brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	Né(e) le	e: 14/02/1998	à : Versailles		
n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹: Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnelle ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacement brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	Demeurant : 17 rue robert desnos 78210 Saint cyr				
établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 ((Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à				
professionnelle, des achats de première nécessité 3 dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)	X	établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant			
médicaments. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		professionnelle, des achats de première nécessité 3 dans des établissements dont les			
et précaires ou la garde d'enfants. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)					
Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)					
d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		Déplacement des personnes en situa	ation de handicap et leur accompa	gnant.	
Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un			
Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		Convocation judiciaire ou administra	tive et pour se rendre dans un ser	vice public	
périscolaires Fait à : Saint cyr Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		Participation à des missions d'intérêt	t général sur demande de l'autorite	é administrative	
Le : 30/10/2020 à : 02:43 (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)			nfants à l'école et à l'occasion	de leurs activités	
	Le : 30/ (Date et	10/2020 à : 02 heure de début de sortie à mentionne			

- 1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
- 2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
- Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

